

ANNEXE - SERVICES D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT

1. Interprétation

1.1. Les définitions suivantes s'appliquent dans cette Annexe:

Équipement : un terminal ou tout autre équipement, y compris les logiciels et le matériel informatique, qui vous est fourni dans le cadre des Services, y compris tous les remplacements, substitutions ou renouvellements de cet équipement et tous les accessoires connexes, les manuels destinés aux commerçants et les instructions et/ou guides d'utilisation destinés aux commerçants qui sont fournis à cet effet.

2. Responsabilités du Commerçant

2.1. Vous devez :

- a) Si vous choisissez de recevoir les Services d'Acquisition monétique, vous ne devez utiliser l'Équipement qu'en relation avec les Services d'Acquisition monétique que nous vous fournissons en vertu du Contrat ;
- b) inspecter tout Équipement que nous vous vendons lorsqu'il vous est livré. Si vous acceptez l'Équipement, vous convenez qu'il est en bon état, correspond à toute description qui vous a été donnée et est adapté à l'usage auquel il est destiné ;
- c) vous assurer que l'Équipement est utilisé de manière appropriée par un personnel compétent et formé et conformément aux instructions d'utilisation du commerçant que nous vous fournissons ;
- d) conserver l'Équipement à l'emplacement pour lequel il est configuré, comme convenu avec nous à l'avance ; et
- e) maintenir l'Équipement en bon état.

2.2. Vous ne devez pas :

- a) utiliser l'Équipement d'une manière qui compromet la confidentialité, l'intégrité ou la sécurité de l'Équipement ; et
- b) désassembler, décompiler, procéder à une ingénierie inverse, traduire ou décoder de toute autre manière l'Équipement (y compris tout logiciel) sans notre consentement écrit préalable.

3. Titre de propriété, risque et livraison de l'Équipement

3.1. Nous vous livrerons l'Équipement à l'adresse que vous nous avez communiquée.

3.2. Tous les risques associés à l'Équipement vous sont transférés à la livraison de l'Équipement.

3.3. Le titre de propriété de l'Équipement vous sera transféré lorsque nous recevrons le paiement intégral de l'Équipement.

3.4. Sauf accord contraire, vous êtes responsable de toutes les tâches, droits, frais et coûts liés aux douanes associés à la livraison de l'Équipement.

4. Facturation et paiement

4.1. Si vous payez l'Équipement en totalité après la livraison, nous vous délivrerons une facture une fois que l'Équipement vous aura été livré. Vous pouvez recevoir une facture pour l'Équipement de notre sous-traitant.

5. Maintenance de l'Équipement

5.1. Sauf accord contraire dans le bon de commande, vous êtes responsable de tous les frais de maintenance, de dommages et de remplacement associés à l'Équipement.

5.2. Si vous recevez l'un des Services, nous pouvons avoir besoin de mettre à jour les paramètres et/ou le micrologiciel de l'Équipement. Vous acceptez de nous donner accès à l'Équipement pour ce faire.

5.3. Sauf accord contraire dans le Bon de commande, vous êtes responsable du maintien de la conformité de l'Équipement avec toute loi applicable ou normes ou exigences de tiers.

5.4. A la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat, l'Équipement peut ne pas fonctionner à moins que le micrologiciel ne soit mis à jour par un tiers. Vous êtes responsable de tous les coûts associés à cela.

6. Garantie et responsabilité de l'Équipement

- 6.1. Nous garantissons que l'Équipement (à l'exclusion des batteries) sera substantiellement conforme à ses spécifications, sera de qualité satisfaisante et adapté à tout usage prévu par nous pendant une période de douze (12) mois à compter de la date à laquelle les Services d'achat d'Équipement sont fournis pour la première fois.
- 6.2. Nous ne garantissons pas que l'utilisation de l'Équipement sera ininterrompue ou sans erreur.
- 6.3. Lorsque vous recevez des services de gestion de terminaux et demandez un Équipement de remplacement, nous ne garantissons pas que l'Équipement de remplacement sera neuf du fabricant, mais nous garantissons qu'il sera en bon état de fonctionnement et qu'il sera adapté à l'usage auquel il est destiné.